

COMMUNIQUE DE PRESSE

Coronavirus (COVID-19) : Mobilisation des acteurs du Social à Namur

Depuis ce lundi, la Ville de Namur, le CPAS de Namur, le Relais social urbain namurois ainsi que l'ensemble des acteurs namurois du social se mobilisent pour faire face aux défis sociaux dus à la propagation du COVID-19.

Vous trouverez ci-dessous un inventaire des adaptations des services, valable depuis de ce mardi 17 mars et sous réserve des évolutions de la situation.

Public en rue

Pour le public sans-abri et vivant en rue, l'objectif est d'assurer la continuité des services essentiels et vitaux, en évitant au maximum les regroupements de personnes.

Certaines structures ont dû fermer leurs portes pour respecter les mesures de sécurité ou par manque de volontaires. Le réseau se réorganise en conséquence.

Pour les équipes sociales de la Ville, l'abri de nuit, le Dispositif d'Urgence sociale, la distribution de repas et le travail de rue constituent les services essentiels, auxquels seront prioritairement affectés les travailleurs et travailleuses des autres services dont les activités sont suspendues

L'abri de nuit et l'abri de nuit supplétifs restent ouverts. Une demande de prolongation du maintien de l'abri de nuit supplétif a été adressée à la Région wallonne tant que la période de crise sanitaire n'est pas levée. Des mesures d'hygiène sont appliquées.

Concernant les repas, les Restos du Cœur, bien que ne pouvant plus accueillir les personnes pour manger sur place, continuent à préparer des petits déjeuners et dîners à emporter, qui sont distribués en semaine au 4, rue Saint-Nicolas (anciens locaux du Relais social urbain namurois). Les soupers sont assurés en semaine par Une Main Tendue. Le week-end, les Sauverdias restent opérationnels.

Les équipes mobiles de rue vont à la rencontre des personnes en rue, dans le but de les informer sur l'ensemble des services à leur disposition et sur les règles d'hygiène. Elles participent aussi à l'encadrement des repas.

Le **Dispositif d'Urgence sociale** reste joignable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 au **0800 124 20**.

D'autres services sont toujours disponibles et offerts par les organisations partenaires, tels que le Relais Santé ou les douches pour les personnes sans abri. Ils sont répertoriés sur la carte « Namur en rue Covid 19 » mise à jour le plus souvent possible et téléchargeable sur le site du Relais social urbain namurois (<https://rsun.jimdo.com/>).

Personnes âgées et isolées

Toutes les activités collectives pour les seniors sont bien entendu annulées. Le service « aînés » de la Ville travaille à la mise en place d'appels téléphoniques de courtoisie aux personnes âgées ou isolées.

Le service de repas à domicile du CPAS peut être sollicité en cas de besoin. Celui-ci est maintenu avec des mesures d'hygiène au niveau de la production et de la livraison, telles que l'utilisation de sacs. La production de repas peut être augmentée : toute demande de repas peut être adressée au service par mail (repas.domicile@cpasnamur) ou par téléphone au 081 33 74 14

Maisons de quartier

Dans les quartiers à haute densité de population, où sont implantées les Maisons de quartier, toutes les activités collectives sont suspendues. Les travailleurs sont disponibles prioritairement par téléphone.

Autres services de la Cohésion sociale

Toutes les activités collectives du service de Cohésion sociale de la Ville sont supprimées. Les services individuels habituels (violences intrafamiliales, médiation, handicontact, Ecout'Pouce, etc.) sont assurés prioritairement par téléphone et par e-mail. L'accueil du service reste ouvert par téléphone et par mail :

081 24 63 93

cohesion.sociale@ville.namur.be

Accueil du CPAS

L'accueil central du site de Jambes est ouvert uniquement pour y déposer des documents. Les demandes sont traitées prioritairement par téléphone ou par mail. La téléphonie est renforcée afin de pouvoir répondre au mieux à tous les appels.

081 33 70 11

info@cpasnamur.be

www.cpasnamur.eu

Aide individuelle et revenu d'intégration sociale

Tous les rendez-vous du service « aide individuelle » ont été annulés. Cependant, les droits fondamentaux sont garantis ainsi que les paiements du revenu d'intégration et des aides sociales (telles qu'une carte santé). Toutes les demandes sont soumises à évaluation afin d'en déterminer le degré d'urgence, les demandes non-urgentes seront postposées. Une nouvelle demande peut être adressée par mail ou téléphone, étant donné qu'il n'y a plus de permanence.

Services spécifiques

De manière générale, les services travaillent exclusivement ou prioritairement par téléphone ou e-mail. Les services suivants sont assurés :

- le règlement collectif de dettes (service Médiation de dette)
- la gestion des coupures et menaces de coupure d'énergies (cellule Energie)
- le service Synergie Emploi
- le service Logement du CPAS
- le service Accompagnement

Conformément aux directives fédérales, le Service d'Insertion Sociale (SIS) et la Cellule Alphabétisation Français Langue Etrangère (Alpha/FLE) sont fermés.

L'hébergement

La maison d'accueil « Les Trieux » et la « Pension de Famille » restent ouvertes mais les visites y sont interdites. Seuls les enfants des personnes hébergées et les membres du corps médical et social sont autorisés à entrer.

Les maisons de repos du CPAS

Depuis le 10 mars 2020, les maisons de repos sont fermées afin de protéger les résidentes et résidents, public à risque, de la contamination par le COVID-19. Les mesures comprennent l'interdiction de visite et de retour momentané en famille. Le personnel renforce ses protocoles avec une prise de la température, notamment avant chaque entrée en fonction et en appliquant la procédure d'hygiène pour les mains. Tout cas suspect est directement signalé et des mesures confinement à domicile sont appliquées.

Rompre l'isolement des résidentes et résidents

Les familles pourront prendre contact avec leurs parents via vidéoconférence. Chaque maison de repos est en train de s'organiser pour rendre cela possible et communique vers les familles pour leur indiquer les modalités pratiques.

Un appel est également lancé aux enfants : ils peuvent envoyer par courrier aux différentes maisons de repos du CPAS un dessin ou une lettre aux résidentes et résidents. Ces courriers seront distribués après une mise en quarantaine. Si les coordonnées de l'enfant sont précisées dans l'envoi, les personnes âgées pourront répondre en retour. Plus d'info sur www.cpasnamur.eu

Résidences-services

Les règles en application dans les résidences-services du CPAS attenantes aux maisons de repos permettent deux cas de figure : soit les résidents et résidentes peuvent sortir et recevoir des personnes, mais ils ne peuvent plus être en contact avec la maison de repos, soit ils n'ont plus de contacts avec l'extérieur et continuent à accéder à la maison de repos.

Une réorganisation profonde pour renforcer la solidarité

De manière générale, tout le personnel des services fermés ou ayant réduit leurs activités est ou peut être mobilisé sur les missions prioritaires de la Ville et du CPAS.

La Ville a créé un adresse e-mail spécifique pour que toutes les questions ou demandes de soutien social, pour soi-même ou pour autrui (un ami, un voisin,...) soient centralisées et que les services puissent ensuite, sereinement et efficacement, traiter les demandes et y apporter le meilleur suivi :

solidarite@ville.namur.be

Dans ces moments particuliers, les personnes les plus fragiles de notre société sont particulièrement menacées. Si la crise met la solidarité à l'épreuve, elle est aussi l'occasion de la renforcer.

Contact Presse

Hugo Roegiers – Cabinet de Philippe Noël

hugo.roegiers@cpasnamur.be – 0498 84 85 83